



**Ville de Mèze**

**N° 253**

## **ARRÊTE MUNICIPAL**

### **DEMENAGEMENT-STATIONNEMENT INTERDIT RUE DES CAVES ANTIQUES**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25  
**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par l'entreprise « L'As du JARDIN » représentée par M. Anthony BONDON,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement n° 10 rue des Caves Antiques, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit et réservé au véhicule du permissionnaire, sur 3 places de parking, face au n° 13 rue des Caves Antiques, du mercredi 17 mai 2023, 07h00 au vendredi 19 mai 2023, 20h00. 20h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise « L'As du JARDIN » représentée par M. Anthony BONDON, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 11 mai 2023.

**Le Maire**

**Thierry BAEZA.**

